pour les hommes (6m × 5m); — *k*, écurie pour 3 chevaux (6m × 4m); — *l*, sellerie, hache-paille, coffre à avoine (6m × 2m); — *m*, hangar pour les voitures et instrumens (8m × 6m); — *n*, grange (10m × 6m); — *o*, basse-cour ; — *p*, bûcher ; — *q*, latrines pour le fermier et les servantes) ; — *r*, niche à chien ; — *s*, réservoirs à urines ; — *t*, puits ou citernes avec auge pour abreuver les animaux ; — *u*, tas à fumier sous un hangar ; — *v*, fosse à purin ; — *x*, emplacement des meules.

Fig. 242. Vue perspective de l'établissement. Toute la superficie du terrain qu'il occupe est de 7 ares ou 700 mèt. car. ; il a 24 mèt. de façade sur 29,50 de profondeur.

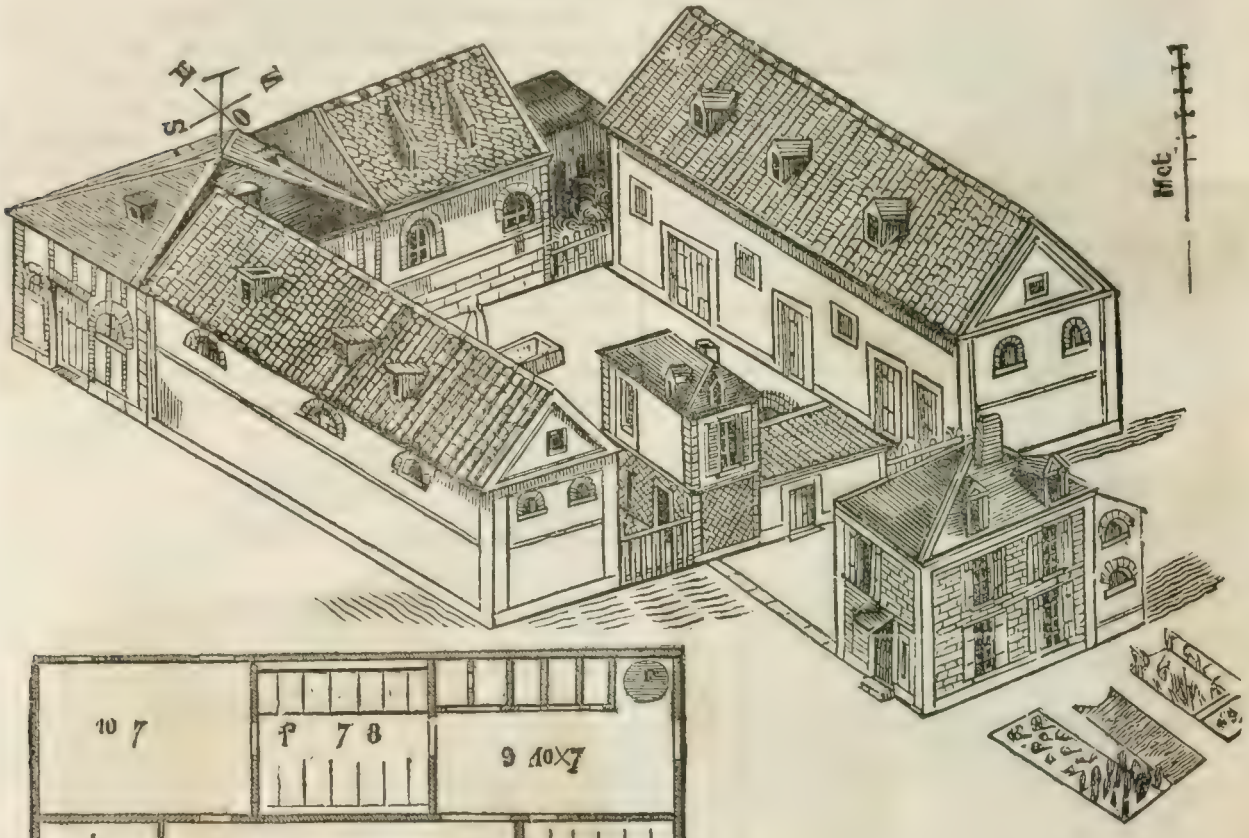
Le bâtiment d'habitation couvre 100 mèt. car. ou 1 are, et les bâtimens d'exploitation 400 mèt., en tout 500 mèt. car. ou 5 ares. Le magasin à foin et les greniers au-dessus des étables, des écuries et des hangars, présentent un développement de plus de 400 mèt. cubes pour le logement des fourrages, et suffisans pour 4 mois d'hivernage.

Les hauteurs sont, pour l'étage souterrain, 2m 50, le bâtiment d'habitation 6 mèt., les étables et écuries 4 mèt., la grange et le magasin à fourrages 5 mèt.

Autre exemple pour une ferme de même étendue que la précédente, et exploitée de même.

Le major BEATSON, dans son nouveau système de culture publié en 1820, a proposé comme très commode le plan suivant :

Fig. 245.



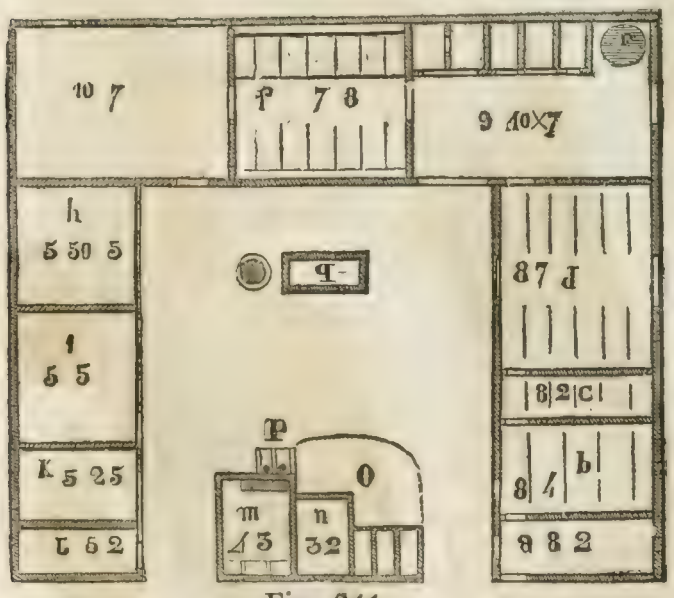


Fig. 244.



Fig. 243.

La maison d'habitation est placée à 10 mèt. en avant des bâtimens d'exploitation ; dans ses étages souterrains elle ressemble à la précédente, et on y place le fournil, le cellier aux boissons et le bûcher. La laiterie peut y être également souterraine ou bien être placée avec son échaudoir au rez-de-chaussée comme dépendance, et du côté du nord.

Fig. 243. Plan de la maison d'habitation : — 1, cuisine ; — 2, buanderie ; — 3, cabinet du fermier ; — 4, salle à manger ; — 5. laiterie ; — 6, échaudoir et chambre à fromages

Fig. 244. *a*, sellerie, hache-paille, coffre à avoine (2m × 8m) ; — *b*, écurie pour 4 à 5 chevaux (4m × 8m) ; — *c*, étable pour 4 veaux (2m × 8m) ; — *d*, étable pour 12 vaches (7m × 8m) ; — *e*, cour à fumier avec toits à porcs ; (10m × 7m) ; — *f*, étable pour 14 vaches ou bêtes à l'engrais (7m × 8m), et magasin à foin au-dessus ; — *g*, grange (10m × 7) ; — *h*, cellier aux racines (5,50m × 5m) ; — *i*, hangar aux voitures (5m × 5m) ; — *k*, salle fermée aux instrumens (2,5m × 5m) ; — *l*, salle fermée aux outils (5m × 2m) ; — *m*, logement d'un serviteur ou surveillant, avec un 1er étage au besoin (4m × 3m) ; — *n*, bûcher (3m — 2m) ; — *o*, basse-cour ; — *p*, latrines ; — *q*, puits, mare ou citerne, avec auge pour les bestiaux ; — *r*, mare pour les porcs.

La maison d'habitation couvre avec la laiterie 130 mèt. de superficie ; les bâtimens d'exploitation 364 ou 370 mèt. au total 500 mèt. car. ou 5 ares comme précédemment. La superficie totale enceinte par les bâtimens est également environ de 7 ares ; savoir : 1 are 30 pour la maison d'habitation, et 5 ares 90 pour les bâtimens d'exploitation (22 mèt. de long. sur 27 de largeur). La grange a 70 mèt. de plancher sa hauteur est de 3 1/2 à 4 mèt., sa capacité est de 250 à 300 mètres cubes. Les greniers à fourrages au-dessus des écuries, des étables, des hangars et des salles, ont une capacité de 413 mèt. cubes, et le cellier aux racines de 100 mèt. cub.